

INTERPELLATION

Auteur Emmanuel Revaz, Les Verts, et Mathieu Giroud (suppl.), PDCB
Objet Ligne du Mont-Blanc Express: à quand la cadence à la demi-heure?
Date 12.12.2018
Numéro 5.0391

Ligne à voie métrique touristique et internationale reliant Martigny à Chamonix, le Mont-Blanc Express transporte 780'000 voyageurs par an. Il constitue également un moyen de transports essentiel pour les habitants de la vallée du Trient, la seule vallée du Valais à ne pas être reliée intégralement par la route.

L'importance cruciale de cette liaison ferroviaire a été démontrée de façon éclatante lors des deux mois qui ont suivi l'éboulement qui a obstrué la route de la Forclaz, en début d'année 2018. Pendant ce laps de temps, le train a constitué le seul moyen de à disposition des populations de Finhaut et de Trient pour rejoindre la plaine.

Aujourd'hui, il est devenu primordial de considérer cette ligne non seulement du point de vue de son importance touristique et de la liaison qu'elle offre avec la France, mais aussi du point de vue de sa fonctionnalité en termes de mobilité pendulaire.

L'importance de la liaison plaine-montagne, l'encouragement d'une mobilité responsable et durable via un transfert des transports individuels motorisés vers les transports publics, la collaboration avec les régions limitrophes constituent autant de priorités du canton, qui sont citées noir sur blanc dans l'Agenda 2030 comme dans le plan directeur cantonal (fiche D3).

Ces intentions doivent se matérialiser dans une offre attractive. En particulier, l'introduction d'une cadence à la demi-heure aux heures de pointe représente un élément-clé pour provoquer des basculements des habitudes des usagers. L'expérience récente réalisée sur la ligne du St-Bernard Express montre qu'une telle modification de l'offre se répercute de façon significative dans le taux de fréquentation des trains.

L'introduction d'une cadence à la demi-heure a évidemment son coût, en termes d'investissement dans le matériel roulant aussi bien qu'en termes d'exploitation.

A l'instar des autres entreprises de transport concessionnaires, TMR assure les prestations de transport public qui lui sont commandées. Selon la loi cantonale sur les transports publics, l'entreprise est aidée financièrement par les pouvoirs publics sur la base d'une offre prévisionnelle approuvée chaque année avant l'entrée en vigueur du nouvel horaire. Les coûts non couverts planifiés reconnus sont ainsi pris en charge à raison de 65% par la Confédération et 35% par le canton.

Conclusion

Sur la base de ce qui précède, nous invitons le Conseil d'Etat à répondre à la question suivante:

Sachant qu'une réflexion est en cours sur ce sujet, le canton du Valais est-il prêt à s'engager dans le soutien et le financement d'une amélioration de l'offre sur la ligne du Mont-Blanc Express, sous la forme de l'introduction de la cadence à la demi-heure aux heures de pointe?